

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 27 mai 2020

AUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ET AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMISSIONS SCOLAIRES AINSI QUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

Mesdames,
Messieurs,

D'ici la fin de l'année scolaire, les journées chaudes risquent d'être de plus en plus fréquentes et il importe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de faire connaître les recommandations de la Santé publique pour assurer le confort des élèves et du personnel présents dans les écoles.

Concernant l'utilisation des ventilateurs sur pied dans les classes, nous vous invitons à consulter l'avis publié par l'Institut national de santé publique du Québec. Il s'adresse aux milieux de soins, mais peut aussi s'appliquer au milieu scolaire : www.inspq.qc.ca/publications/3011-climatiseurs-mobiles-ventilateurs-milieux-soin-covid19.

Sachez que le niveau de risque lié à l'utilisation des ventilateurs et climatiseurs portatifs apparaît faible en milieu scolaire selon la Santé publique, surtout en période de chaleur extrême. La Santé publique juge toutefois important qu'ils soient utilisés adéquatement.

Ainsi, pour faire face aux périodes de chaleur accablante, la Santé publique recommande :

- de planifier les activités extérieures avant 10 h et après 16 h;
- d'encourager les enfants à boire souvent, sans attendre d'avoir soif. Leur demander d'apporter une gourde d'eau lorsqu'ils vont à l'école et de veiller à la remplir régulièrement;
- de maintenir les fenêtres et les portes ouvertes jusqu'à 10 h le matin pour assurer une bonne ventilation des espaces occupés. Ensuite, fermer les fenêtres, maintenir les portes des classes ouvertes pour assurer une circulation d'air. Fermer les rideaux ou les stores lorsque le soleil brille et ventiler les locaux si possible lorsque la nuit est fraîche. Dans la journée, il est recommandé d'assurer un apport de nouvel air au moins trois fois par jour, entre 15 et 20 minutes;
- d'utiliser le système de ventilation mécanique centralisé en mode « échange » et à débit élevé, si le bâtiment en est doté;
- d'utiliser des ventilateurs sur pied ou des appareils de climatisation (portables, de fenêtres, « split ») en évitant de diriger le flux d'air sortant vers les visages des enfants et de l'enseignant, et ce, selon la disponibilité des appareils;

- d'effectuer l'entretien des ventilateurs sur pied ou des climatiseurs de façon régulière ainsi qu'au moment de leur installation ou de leur retrait, et ce, en fonction des consignes du fabricant et des modalités locales.

Lorsque la période de chaleur accablante sera terminée, il faudra remettre en œuvre l'application des recommandations concernant la ventilation, soit une ventilation (renouvellement de l'air) en continu des milieux si possible et si la température le permet.

Nous vous invitons à diffuser ces recommandations dans votre organisation ainsi que les outils d'information joints à la présente.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Eric Blackburn

p. j.